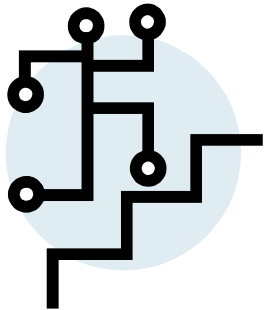


## Examens de la session 2015

Cette brochure vous indique les points importants qu'il faut retenir concernant le Certificat d'Etudes Primaires (CEP), le Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC) et le Baccalauréat.



*« Rien ne sert de courir, il faut partir à point ».  
Jean de La Fontaine*

### DIRECTION GENERALE DES EXAMENS ET CONCOURS

sise au Campus de l'UOB  
B.P. 17027 Libreville

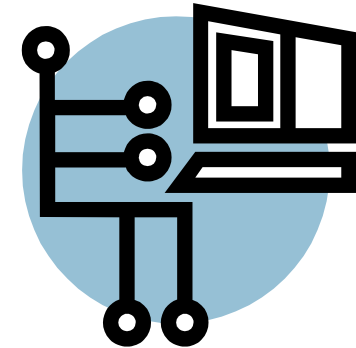
#### Téléphone

Direction des Examens **+241 01 44 18 81**  
Direction du Baccalauréat **+241 01 44 18 82**

#### Messagerie :

onbgabon@yahoo.fr    dgecgabon@gmail.com

## Examens et concours ce qu'il faut retenir pour la session 2015

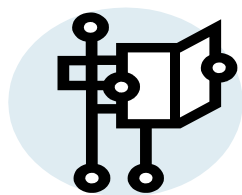


#### Téléphone :

+241 01 44 18 81 - +241 01 44 18 82

## Examens et concours 2015

### ce qu'il faut retenir



**Le CEP** n'est pas le diplôme qui conditionne le passage en 6ème.

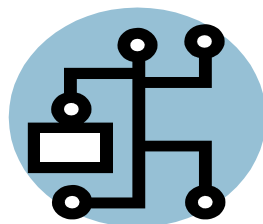
*Certificat d'Etudes Primaires (CEP)*

Le CEP est l'examen qui sanctionne la fin du cycle primaire. Les candidats dont la moyenne à l'examen est de 10/20 sont déclarés admis au CEP.

Le passage en classe de 6ème est uniquement réservé aux élèves régulièrement inscrits en 5ème année (ou CM2).

Pour le passage en classe de 6ème, il faut une moyenne finale égale ou supérieure à 10/20. Cette moyenne est obtenue en additionnant les notes des épreuves écrites du CEP à la moyenne de classe de l'année en cours, le tout divisé par 2.

Les élèves déjà titulaires du CEP ne repassent pas cet examen. Le calcul de leur moyenne d'admission en 6ème tient compte des notes des épreuves écrites qu'ils ont obtenues lors de leur admission au CEP.

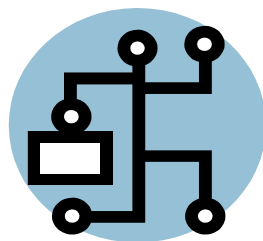


**Le BEPC** n'est pas le diplôme qui conditionne le passage en 2nde.

*Brevet d'Etudes du Premier Cycle (BEPC)*

Le BEPC est l'examen qui sanctionne la fin du Premier cycle du secondaire. Les candidats dont la moyenne à l'examen est de 10/20 sont déclarés admis au BEPC.

Tous les candidats sont soumis à une épreuve de rattrapage constituée d'un exercice de maths, d'un exercice de français et d'un exercice de SVT. La note de cette épreuve n'est prise en compte que pour les candidats dont la moyenne est comprise entre 08 et 09,99/20. Ils sont déclarés admis si, à l'issue de cette épreuve de rattrapage, ils obtiennent la moyenne de 10/20.



*Baccalauréat*

**Le BAC** est le diplôme qui sanctionne la fin des études secondaires et conditionne l'entrée à l'Université.

L'examen du Baccalau-

réat est organisé en une seule partie qui se déroule en classe de Terminale, et les élèves sont évalués sur la totalité des épreuves de leur série.

Pour les candidats ayant obtenu la 1ère partie du BAC en 2013, ils peuvent choisir, soit de passer la totalité des épreuves au BAC, soit de passer la 2ème partie du BAC. Dans ce dernier cas ils sont évalués sur les épreuves des matières fondamentales de leur série. En cas d'échec, ces candidats conservent le bénéfice du BAC1 pendant 3 années consécutives.

Ceux qui choisissent de passer la totalité des épreuves perdent définitivement le bénéfice du BAC1.

L'admission au BAC s'obtient avec une moyenne minimum de 10/20 aux épreuves passées pendant la session 2015, que ce soit pour le Bac en une seule partie ou pour le Bac2..

Pour TOUS les élèves dont la moyenne est comprise entre 08 et 09,99/20, un 2ème tour, oral, de rattrapage est organisé. Ils sont admis si, à l'issue de cette épreuve de rattrapage, ils obtiennent la moyenne de 10/20.